

N/REF : 23/03/2026 15H42 C:263053 I:36916
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Lundi 23/03/2026 a 15H42

BONHOMME PARTICILIER

**5 TER CHEMIN THIERS
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 5 CHEMIN THIERS
5 CHEMIN THIERS
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 31 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 5 CHEMIN THIERS GRENOBLE
M BONHOMME 07 48 11 63 44

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE CANALISATIONS EXTERIEURES
3 MAISONS JUMELÉES

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 27/03/2026 A 15H00
CURAGE HYDRAULIQUE COMPLET DU RÉSEAU EAUX USÉES DES TROIS MAISONS
JUSQU'AU COLLECTEUR EXTÉRIEUR SUR 30 M
EXTRACTION DE MATIERE
CONTRÔLE DE L'ÉCOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	329,98

TOTAL H.T.	329,98
T.V.A. a 20,00%	65,99
TOTAL T.T.C.En EURO	395,97

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN